

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DAC 46 Subvention (105.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Dalle aux Chaps (20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2014 DAC 1591, en date des 15, 16 et 17 décembre 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association La Dalle aux Chaps un avenant à convention relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 18 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association La Dalle aux Chaps, 10, place du Maquis du Vercors, 75020 Paris, au titre de l'année 2015, est fixée à 180.000 euros, soit un complément de 105.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 59021 - 2015-01776.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 105.000 euros, est imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention relatif à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO